



**Arrêté fixant la liste des candidats admis au Certificat d'Aptitude  
aux Fonctions  
d'Instituteur ou de Professeur des Écoles Maître Formateur  
CAFIPEMF Session 2026**

**Le Recteur de région académique La Réunion,  
Recteur de l'académie de la Réunion,**

**Vu** le décret n°2021-548 du 4 mai 2021 modifiant le décret n° 85-88 du 22 janvier 1985 relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

**Vu** l'arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

**Vu** le procès-verbal de délibération en date du 20 mars 2026 concernant les candidats ayant présenté toutes les épreuves ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les candidats dont les noms suivent sont déclarés admis à l'examen professionnel du CAFIPEMF généraliste :

- Mme AH YIONNE Severine née le 21/11/1985
- Mme APPOLON Ancecy née le 28/01/1989
- Mme BELTRAN Emilie née le 14/07/1988
- Mme BISSEY Anne née le 14/05/1983
- Mme CHANE-SAM Valerie née le 07/12/1971
- Mme CHANUT Marie-Jeanne née le 11/11/1974
- M. CHRISTIN Jeromenée le 19/07/1981
- Mme DIAKITE Saran née le 22/07/1981
- Mme DIJOUX Odile née le 08/11/1976
- M. DOMINGET Clement née le 17/08/1984
- Mme DUBERVILLE Audrey né le 11/10/1985
- Mme ESTÉVEZ Tatiana née le 19/01/1980
- Mme FERRAND Presila née le 02/11/1981
- Mme LALLIER Sabrina né le 25/08/1978
- Mme LERAULT Maryam née le 23/01/1990
- Mme MORVILLE Alice né le 31/01/1990
- Mme PAYET Laura née le 03/11/1992
- M. RIOU Antoine née le 30/07/1986
- M. SIDA Davidné le 26/03/1970
- Mme SMITH Johanna née le 04/05/1980

**Article 2** : Monsieur le secrétaire général de l'académie de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à St-Denis, le 20 mars 2026

**Pour le recteur de région académique,  
recteur d'académie et par délégation  
l'inspectrice académique,  
directrice académique adjointe des services  
de l'éducation nationale  
Signé  
Karine DARLAY**